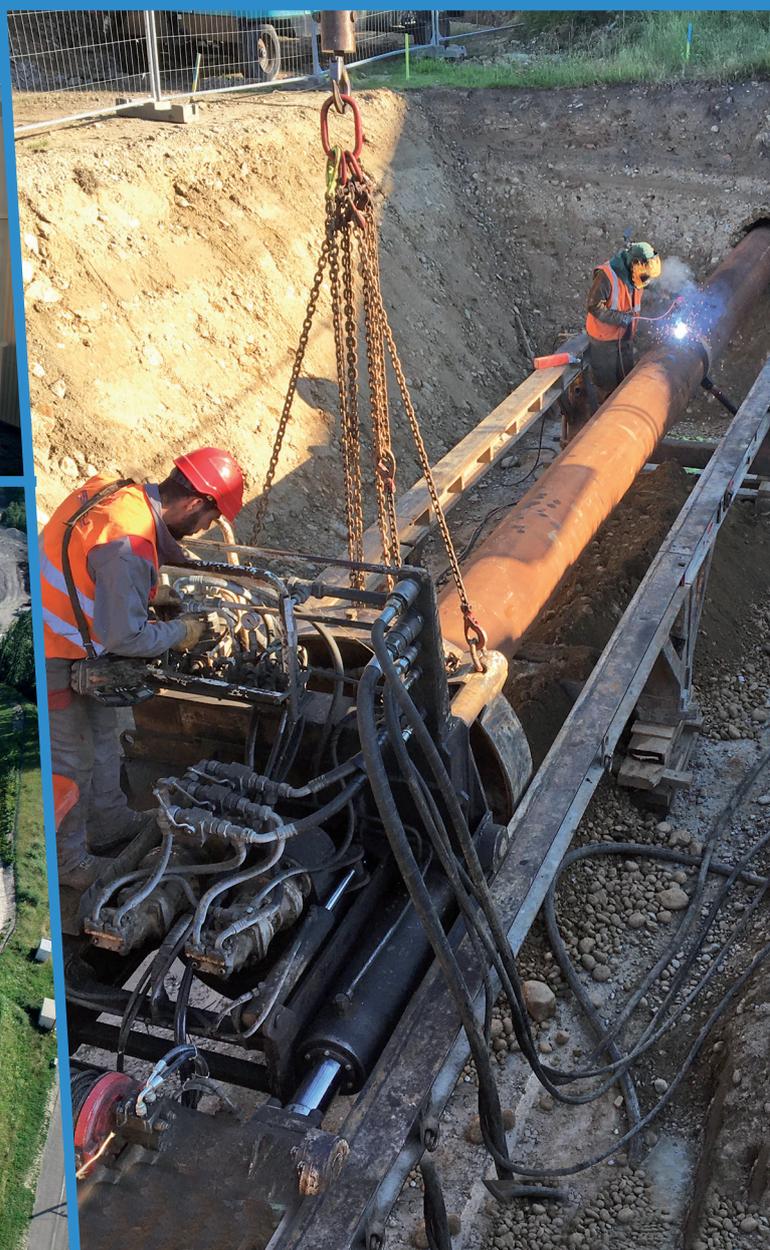


RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT

2020



©Thierry Eyraud

Sommaire

1. Caractérisation technique du service d'assainissement collectif	3
1.1. Présentation du territoire desservi.....	3
1.2. Cadre contractuel.....	4
1.2.1. Les contrats.....	4
1.2.2. Les avenants.....	4
1.3. Nombre d'abonnés et population desservie.....	5
1.4. Volumes facturés.....	5
1.5. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0).....	5
1.6. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert	5
1.7. Ouvrages d'épuration des eaux usées.....	6
1.8. Boues et sous-produits de l'épuration (D203.0)	10
2. Tarification de l'assainissement et recettes du service	11
2.1. Modalités de tarification	11
2.1.1. Tarifs domestiques.....	11
2.2. Facture d'assainissement type.....	19
2.3. Prix TTC du service de l'assainissement collectif pour 120 m ³	19
2.4. Recettes	21
3. Indicateurs de performance	24
3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1).....	24
3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)	24
3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)	26
3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)	26
3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)	27
3.6. Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel (P254.3).....	28
3.7. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)	28
3.8. Indice de connaissance des rejets (255.3)	29
4. Financement des investissements	30
4.1. Montants financiers.....	30
4.2. État de la dette du service	31
4.3. Amortissements.....	31
4.4. Epargne brute	32

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'assainissement.....	33
5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité	33
5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	33
6. Tableau récapitulatif des indicateurs.....	34
7. L'ASSAINISSEMENT NON-COLLECTIF	34
7.1. • Mode de gestion :	35
7.2. • Contrôles des installations :	35
7.3. Chiffres clés	36

1. Caractérisation technique du service d'assainissement collectif

1.1. Présentation du territoire desservi

- **Nom de la collectivité** : Vienne Condrieu Agglomération (Communauté d'agglomération)
- **Communes desservies** : CHASSE-SUR-RHÔNE, CHONAS-L'AMBALLAN, CHUZELLES, LES CÔTES-D'AREY, ESTRABLIN, EYZIN-PINET, JARDIN, LUZINAY, MEYSSIEZ, MOIDIEU-DÉTOURBE, PONT-ÉVÊQUE, REVENTIN-VAUGRIS, SAINT-SORLIN-DE-VIENNE, SEPTÈME, SERPAIZE, SEYSSUEL, VIENNE, VILLETTE-DE-VIENNE, AMPUIS, CONDRIEU, LES HAIES, LONGES, SAINTE-COLOMBE, SAINT-CYR-SUR-LE-RHÔNE, SAINT-ROMAIN-EN-GAL, TRÈVES, TUPIN-ET-SEMONS

Entité de gestion	Mode de gestion	Les missions
Secteur DSP Ouest	Concession de service	Collecte, Collecte des eaux pluviales, Contrôle des raccordements au réseau public de collecte, Elimination des boues produites, Epuration des eaux usées, Transport
Secteur DSP Est	Concession de service	Collecte, Collecte des eaux pluviales, Contrôle des raccordements au réseau public de collecte, Elimination des boues produites, Epuration des eaux usées, Transport
Secteur DSP Nord	Concession de service	Collecte, Collecte des eaux pluviales, Contrôle des raccordements au réseau public de collecte, Elimination des boues produites, Epuration des eaux usées, Transport
Collecteur Rhône Gier 1/2/3	Concession de service	Transport
Secteur Saint-Cyr	Concession de service	Collecte, Collecte des eaux pluviales, Contrôle des raccordements au réseau public de collecte
STEP Chasse	Régie	Elimination des boues produites, Epuration des eaux usées
Secteur Régie	Régie	Collecte, Collecte des eaux pluviales, Contrôle des raccordements au réseau public de collecte, Elimination des boues produites, Epuration des eaux usées, Transport
Secteur Ampuis	Concession de service	Collecte, Collecte des eaux pluviales, Contrôle des raccordements au réseau public de collecte

1.3. Cadre contractuel

1.3.1. Les contrats

Nom du contrat	Nom du signataire	Type de contrat	Date de début	Date de fin
Secteur DSP Ouest				
DSP Ouest	SUEZ	Concession de service public	1/01/2020	31/12/2024
Secteur DSP Est				
DSP Est	SAUR	Concession de service public	1/01/2017	31/12/2024
Secteur DSP Nord				
DSP Nord	Cholton	Concession de service public	1/01/2017	31/12/2024
Collecteur Rhône Gier 1/2/3				
Rhone Gier	SUEZ	Concession de service public	1/01/2012	31/12/2024
Secteur Saint-Cyr				
DSP Saint-Cyr	SUEZ	Concession de service public	1/04/2016	31/03/2023
Secteur Ampuis				
DSP Ampuis	Cholton	Concession de service public	1/01/2013	31/12/2024

1.3.2. Les avenants

Avenant	Date d'effet	Objet
Rhone Gier (Collecteur Rhône Gier 1/2/3)		
Avenant 1	1/01/2014-31/12/2024	construction de point de mesures sup et intégration réforme DT/DICT
Avenant 2	1/01/2018-31/12/2024	avenant tripartite suite à dissolution du Syndicat Rhône Gier
DSP Est (Secteur DSP Est)		
Avenant n°1	1/01/2018-	Avenant de transfert
DSP Nord (Secteur DSP Nord)		
Avenant n°1	1/01/2018-	Avenant de transfert
Avenant n°2	20/04/2018	Intégration des postes de relevage Espinasses et Trembas à Chasse
Avenant n°3	01/01/2019-	Intégration du réseau de transit (ex-SISEC)
DSP Saint-Cyr (Secteur Saint-Cyr)		
Avenant n°1	1/01/2018-	Transfert de compétence
DSP Ampuis (Secteur Ampuis)		
Avenant n°1	1/01/2018-	Transfert de compétence

1.4. Nombre d'abonnés et population desservie

En 2020, le service public d'assainissement collectif a desservi 33 097 abonnés représentant une population de 83 840 habitants ⁽¹⁾ (soit 2,5 habitants/abonné).

Nombre total d'abonnés en 2019	33 097 abonnés
Nombre total d'abonnés en 2020	33 536 abonnés
Variation en %	1.3%

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 41,19 abonnés/km pour l'année 2020.

1.5. Volumes facturés

	Volumes facturés en 2019 (m3)	Volumes facturés en 2020 (m3)	Variation en %
Abonnés domestiques (1 ²)	3 586 173	3 679 201	2.6%

1.6. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)

Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de **75** en 2020 (73 en 2019)

1.7. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert

Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué (hors branchements) de :

- 116.29km de réseau unitaire,
- 477.01 km de réseau séparatif d'eaux usées,

Soit un linéaire de collecte total de 593.30 km.

¹ Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

² Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

1.8. Ouvrages d'épuration des eaux usées

Caractéristiques générales des stations :

FICHE D'IDENTITE DE LA STEP DE VIENNE SUD

Capacité	125 000 (EH)	
Mise en service	Janvier 2017 (à cette capacité)	
Normes de rejet à respecter	25 mg/l ou 80 % rendement DBO5, 125 m/l ou 75 % DCO, 35 mg/l ou 90 % MES	
Suivi de la qualité du rejet de la station d'épuration dans le Rhône	156 analyses de pollution ont été réalisées sur le rejet de la station d'épuration et ont mis en évidence pour l'année 2020, un rejet de bonne qualité et conforme à la réglementation en vigueur	

FICHE D'IDENTITE DE LA STEP DE CHASSE SUR RHONE

Capacité	19 000 (EH)	
Mise en service	Octobre 2008 (à cette capacité)	
Normes de rejet à respecter	35 mg/l ou 60 % rendement DBO5, 60 % DCO, 50 % MES, 40 mg/l NTK	
Suivi de la qualité du rejet de la station d'épuration dans la rivière « Gère »	24 analyses de pollution ont été réalisées sur le rejet de la station d'épuration et ont mis en évidence pour l'année 2020, un rejet de bonne qualité et conforme à la réglementation en vigueur	

FICHE D'IDENTITE DE LA STEP DE LONGES - BOURG

Capacité	400 EH	
Mise en service	Octobre 2006	
Normes de rejet à respecter	25 mg/l DBO5, 125 mg/l DCO, MES 50 %	
Suivi de la qualité du rejet de la station d'épuration dans le ruisseau « Le Grand Malval »	1 analyse de pollution a été réalisée sur le rejet de la station d'épuration et a mis en évidence pour l'année 2020, un rejet de bonne qualité et conforme à la réglementation en vigueur	

FICHE D'IDENTITE DE LA STEP DE LONGES - DIZIMIEUX

Capacité	150 EH	
Mise en service	Novembre 2005	
Normes de rejet à respecter	35 mg/l ou 60 % rendement DBO5, 200 mg/l ou 60 % DCO, 50 % MES	
Suivi de la qualité du rejet de la station d'épuration dans le ruisseau du « Malval »	Aucune analyse réalisée en 2020	

FICHE D'IDENTITE DE LA STEP DE TREVES - LE GARON

Capacité	15 EH	
Mise en service	Janvier 1999	
Normes de rejet à respecter	35 mg/l ou 60 % rendement DBO5, 60 % DCO, 50 % MES, 40 mg/l NTK	
Suivi de la qualité du rejet de la station d'épuration par infiltration	Aucune analyse réalisée en 2020	

FICHE D'IDENTITE DE LA STEP DE LES HAIES

Capacité	350 EH
Mise en service	Octobre 2003
Normes de rejet à respecter	35 mg/l ou 60 % rendement DBO5, 200 mg/l ou 60 % DCO, 50 % MES
Suivi de la qualité du rejet de la station d'épuration dans le ruisseau de « La Combe »	1 analyse de pollution a été réalisée sur le rejet de la station d'épuration et a mis en évidence pour l'année 2020, un rejet de bonne qualité et conforme à la réglementation en vigueur



FICHE D'IDENTITE DE LA STEP DE MEYSSIEZ

Capacité	267 EH
Mise en service	1991
Normes de rejet à respecter	35 mg/l ou 60 % rendement DBO5, 200 mg/l ou 60 % DCO, 50 % MES,
Suivi de la qualité du rejet de la station d'épuration dans la rivière « Gère »	Aucune analyse réalisée en 2020

FICHE D'IDENTITE DE LA STEP D'EYZIN-PINET

Capacité	584 équivalents habitants (EH)
Mise en service	Décembre 1991
Normes de rejet à respecter	35 mg/l ou 60 % rendement DBO5, 60 % DCO, 50 % MES, 40 mg/l NTK
Suivi de la qualité du rejet de la station d'épuration dans la rivière « Gère »	Une analyse de pollution a été réalisée sur le rejet de la station d'épuration et a mis en évidence pour l'année 2020, un rejet de bonne qualité et conforme à la réglementation en vigueur



FICHE D'IDENTITE DE LA STEP DE LES COTES-D'AREY

Capacité	1 267 équivalents habitants (EH)
Mise en service	Août 1996
Normes de rejet à respecter	30 mg/l DBO5, 90 mg/l DCO, 50 % rendement MES, 10 mg/l NTK
Suivi de la qualité du rejet de la station d'épuration dans la rivière « Le Suzon »	1 analyses de pollution a été réalisées en 2020 sur le rejet de la station d'épuration. En 2020, le rejet de la station d'épuration ne respecte pas la norme de rejet pour le NK et la DCO



Charges rejetées par l'ouvrage :

Station	Nombre bilan 24h	Concentration (en mg/L) et rendement (en %)											
		DBO		DCO		MES		NGL		PT		NK	
STEP Les Haies	1	27	93,00	157	77,00	42	81,00	-	-	-	-	70,4	38,00
Longes - Bourg	1	nc	94	nc	89	nc	95	-	-	-	-	-	-
STEP Côtes d'Arey	1	14,89	91,2	141	71,8	127	69,7	-	-	4,25	50	23,4	61,8
STEP Eyzin	1	15,7	99	65,3	92	28,4	64,4	-	-	6,8	45,8	-	-
STEP Chasse	24	4,33	98,60	34,9	96,30	8,04	97,70	6,91	90,40	3,9	57,70	3,09	95,40
STEP Reventin	156	10,5	96,00	56,3	91,70	11,4	95,80	-	-	3,8	47,50	52	30,80

(1) EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

(2) en tonnes de Matière Sèche (tMS)

1.9. Boues et sous-produits de l'épuration (D203.0)

Boues produites (en tonnes de Matières Sèches)	Exercice 2020 en tMS
STEP Chasse 60938087001	197,93
STEP Reventin 60938336001	945,30

Sous-produits de l'épuration	Boues brutes (tMB)	Sables (t)	Graisses (m3)	Refus de dégrillage (m3)
Secteur DSP Ouest				
STEP Les Haies 60969097001	54,60	nc	nc	0,40
Longes - Dizimieux 60969119003	0,00	nc	nc	nc
Longes - Bourg	0,00	nc	nc	nc
Secteur DSP Est				
STEP Eyzin 60938160001	0,00	nc	nc	nc
STEP Côtes d'Arey 60938131002	465,00	0,00	3,00	1,22
STEP Chasse				
STEP Chasse 60938087001	988,86	6,56	64,80	5,88
Secteur Régie				
STEP Meyssiez	0,00	nc	nc	nc
STEP Reventin 60938336001	3 851,30	27,22	0,00	38,90

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification

2.1.1. Tarifs domestiques

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

1. Secteur DSP Ouest

TARIFS	1er janvier 2020	1er janvier 2021	Variation en %
Part de la collectivité			
Part Fixe (€ HT/an)			
DSP Ouest - Condrieu			
Abonnement ordinaire	25,0000 €	25,0000 €	0%
DSP Ouest Sainte Colombe			
Abonnement ordinaire	25,0000 €	25,0000 €	0%
DSP Ouest Les Haies			
Abonnement ordinaire	25,0000 €	25,0000 €	0%
DSP Ouest Longes			
Abonnement ordinaire	25,0000 €	25,0000 €	0%
DSP Ouest Trèves Bourg			
Abonnement ordinaire	25,0000 €	25,0000 €	0%
DSP Ouest Trèves Garon			
Abonnement ordinaire	25,0000 €	25,0000 €	0%
DSP Ouest Tupin et Semons			
Abonnement ordinaire	25,0000 €	25,0000 €	0%
Part proportionnelle (€ HT/m3)			
DSP Ouest - Condrieu			
Tranche unique	0,8800 €/m3	0,8800 €/m3	0%
DSP Ouest Sainte Colombe			
Tranche unique	1,5500 €/m3	1,5500 €/m3	0%
DSP Ouest Les Haies			
Tranche unique	0,0700 €/m3	0,1700 €/m3	41,1 %
DSP Ouest Longes			
Tranche unique	0,3000 €/m3	0,4000 €/m3	33,3%
DSP Ouest Trèves Bourg			
Tranche unique	0,3300 €/m3	0,3300 €/m3	0%
DSP Ouest Trèves Garon			

TARIFS	1er janvier 2020	1er janvier 2021	Variation en %
Tranche unique	1,1800 €/m3	1,1800 €/m3	0%
DSP Ouest Tupin et Semons			
Tranche unique	0,5500 €/m3	0,6500 €/m3	18,2%
Part du délégataire			
Part Fixe (€ HT/an)			
DSP Ouest - Condrieu			
Abonnement ordinaire	2.60	2,6200 €	0,7%
DSP Ouest Sainte Colombe			
Abonnement ordinaire	2.60	2,6200 €	0,7%
DSP Ouest Les Haies			
Abonnement ordinaire	2.60	2,6200 €	0,7%
DSP Ouest Longes			
Abonnement ordinaire	2.60	2,6200 €	0,7%
DSP Ouest Trèves Bourg			
Abonnement ordinaire	2.60	2,6200 €	0,7%
DSP Ouest Trèves Garon			
Abonnement ordinaire	2.60	2,6200 €	0,7%
DSP Ouest Tupin et Semons			
Abonnement ordinaire	2.60	2,6200 €	0,7%
Part proportionnelle (€ HT/m3)			
DSP Ouest - Condrieu			
Tranche unique	0.2140 €/M3	0,2154 €/m3	0,7%
DSP Ouest Sainte Colombe			
Tranche unique	0.2140 €/M3	0,2154 €/m3	0,7%
DSP Ouest Les Haies			
Tranche unique	0.994 €/M3	1,0130 €/m3	0,7%
DSP Ouest Longes			
Tranche unique	0.764 €/M3	0,7780 €/m3	0,7%
DSP Ouest Trèves Bourg			
Tranche unique	0.2140 €/M3	0,2154 €/m3	0,7%
DSP Ouest Trèves Garon			
Tranche unique	0.2140 €/M3	0,2154 €/m3	0,7%
DSP Ouest Tupin et Semons			
Tranche unique	0.2140 €/M3	0,2154 €/m3	0,7%
Redevances	0.15	0.15	0%
Taux de TVA (1)	10	10	0%

2. Secteur DSP Est

TARIFS	1er janvier 2020	1er janvier 2021	Variation en %
Part de la collectivité			
Part Fixe (€ HT/an)			
DSP Est - Estrablin			
Abonnement ordinaire	25,0000 €	25,0000 €	0%
DSP Est Eyzin Pinet			
Abonnement ordinaire	25,0000 €	25,0000 €	0%
DSP Est Jardin			
Abonnement ordinaire	25,0000 €	25,0000 €	0%
DSP Est Moidieu			
Abonnement ordinaire	25,0000 €	25,0000 €	0%
DSP Est Les Côtes d'Arey			
Abonnement ordinaire	25,0000 €	25,0000 €	0%
DSP Est Saint Sorlin de Vienne			
Abonnement ordinaire	25,0000 €	25,0000 €	0%
Part proportionnelle (€ HT/m3)			
DSP Est - Estrablin			
Tranche unique	0,9900 €/m3	1,0700 €/m3	8%
DSP Est Eyzin Pinet			
Tranche unique	0,8300 €/m3	0,8300 €/m3	0%
DSP Est Jardin			
Tranche unique	0,9900 €/m3	1,0700 €/m3	8%
DSP Est Moidieu			
Tranche unique	1,2000 €/m3	1,2000 €/m3	0%
DSP Est Les Côtes d'Arey			
Tranche unique	0,5200 €/m3	0,5200 €/m3	0%
DSP Est Saint Sorlin de Vienne			
Tranche unique	1,0800 €/m3	1,0800 €/m3	0%
Part du délégataire			
Part Fixe (€ HT/an)			
DSP Est - Estrablin			
Abonnement ordinaire	10,6600 €	10,7600 €	0.9 %
DSP Est Eyzin Pinet			
Abonnement ordinaire	19,2000 €	19,3700 €	0.9 %
DSP Est Jardin			
Abonnement ordinaire	10,6600 €	10,7600 €	0.9 %
DSP Est Moidieu			
Abonnement ordinaire	10,6600 €	10,7600 €	0.9 %
DSP Est Les Côtes d'Arey			
Abonnement ordinaire	31.8800 €	32,2800 €	0.9 %
DSP Est Saint Sorlin de Vienne			

TARIFS	1er janvier 2020	1er janvier 2021	Variation en %
Abonnement ordinaire	10,6600 €	10,7600 €	0.9 %
Part proportionnelle (€ HT/m3)			
DSP Est - Estrablin			
Tranche unique	0,2345 €/m3	0,2367 €/m3	0.9 %
DSP Est Eyzin Pinet			
Tranche unique	0,4125 €/m3	0,4164 €/m3	0.9 %
DSP Est Jardin			
Tranche unique	0,2345 €/m3	0,2367 €/m3	0.9 %
DSP Est Moidieu			
Tranche unique	0,2345 €/m3	0,2367 €/m3	0.9 %
DSP Est Les Côtes d'Arej			
Tranche unique	0,6396 €/m3	0,6455 €/m3	0.9 %
DSP Est Saint Sorlin de Vienne			
Tranche unique	0,2345 €/m3		
Redevances	0.15	0.15	0%
Taux de TVA (1)	10	10	0%

3. Secteur DSP Nord

TARIFS	1er janvier 2020	1er janvier 2021	Variation en %
Part de la collectivité			
Part Fixe (€ HT/an)			
DSP Nord Chasse			
Abonnement ordinaire	25,0000 €	25,0000 €	0%
DSP Nord Seyssuel/SISEC			
Abonnement ordinaire	25,0000 €	25,0000 €	0%
DSP Nord Seyssuel / Vienne			
Abonnement ordinaire	25,0000 €	25,0000 €	0%
DSP Nord Villette			
Abonnement ordinaire	25,0000 €	25,0000 €	0%
DSP Nord Saint Romain			
Abonnement ordinaire	25,0000 €	25,0000 €	0%
DSP Nord Luzinay			
Abonnement ordinaire	25,0000 €	25,0000 €	0%
DSP Nord Chuzelles			
Abonnement ordinaire	25,0000 €	25,0000 €	0%
Part proportionnelle (€ HT/m3)			
DSP Nord Chasse			
Tranche unique	1,4600 €/m3	1,4600 €/m3	0%
DSP Nord Seyssuel/SISEC			
Tranche unique	1,3300 €/m3	1,3300 €/m3	0%

TARIFS	1er janvier 2020	1er janvier 2021	Variation en %
DSP Nord Seyssuel / Vienne			
Tranche unique	1,2300 €/m3	1,2300 €/m3	0%
DSP Nord Villette			
Tranche unique	1,4200 €/m3	1,4200 €/m3	0%
DSP Nord Saint Romain			
Tranche unique	0,8000 €/m3	0,8000 €/m3	0%
DSP Nord Luzinay			
Tranche unique	1,1500 €/m3	1,1500 €/m3	0%
DSP Nord Chuzelles			
Tranche unique	1,1100 €/m3	1,1100 €/m3	0%
Part proportionnelle - Autres tarifs (€ HT/m3)			
Aucune donnée disponible			
Part du délégataire			
Part Fixe (€ HT/an)			
DSP Nord Chasse			
Abonnement ordinaire	9,4200 €	9,7000 €	0,8 %
DSP Nord Seyssuel/SISEC			
Abonnement ordinaire	9,6200 €	9,7000 €	0,8 %
DSP Nord Seyssuel / Vienne			
Abonnement ordinaire	9,6200 €	9,7000 €	0,8 %
DSP Nord Villette			
Abonnement ordinaire	9,6200 €	9,7000 €	0,8 %
DSP Nord Saint Romain			
Abonnement ordinaire	9,6200 €	9,7000 €	0,8 %
DSP Nord Luzinay			
Abonnement ordinaire	9,6200 €	9,7000 €	0,8 %
DSP Nord Chuzelles			
Abonnement ordinaire	9,6200 €	9,7000 €	0,8 %
Part proportionnelle (€ HT/m3)			
DSP Nord Chasse			
Tranche unique	0,2187 €/m3	0,2205 €/m3	0,8 %
DSP Nord Seyssuel/SISEC			
Tranche unique	0,2187 €/m3	0,2205 €/m3	0,8 %
DSP Nord Seyssuel / Vienne			
Tranche unique	0,2187 €/m3	0,2205 €/m3	0,8 %
DSP Nord Villette			
Tranche unique	0,2187 €/m3	0,2205 €/m3	0,8 %
DSP Nord Saint Romain			
Tranche unique	0,2187 €/m3	0,2205 €/m3	0,8 %
DSP Nord Luzinay			

TARIFS	1er janvier 2020	1er janvier 2021	Variation en %
Tranche unique	0.2187 €/m3	0,2205 €/m3	0,8 %
DSP Nord Chuzelles			
Tranche unique	0.2187 €/m3	0,2205 €/m3	0,8 %
Redevances	0.15 €/m3	0.15 €/m3	0%
Taux de TVA (1)	10	10	0%

4. Collecteur Rhône Gier 1/2/3

TARIFS	1er janvier 2020	1er janvier 2021	Variation en %
Part du délégataire			
Part Fixe (€ HT/an)			
Rhone Gier 1 et 2 (communes d'Ampuis, Saint Romain en Gal, Sainte Colombe, Saint Cyr et Tupin et Semons)			
Abonnement ordinaire	12.7000€	12,9400 €	1.8 %
Rhone Gier 3 (commune de Condrieu)			
Abonnement ordinaire	12.7000€	12,9400 €	1.8 %
Part proportionnelle (€ HT/m3)			
Rhone Gier 1 et 2 (communes d'Ampuis, Saint Romain en Gal, Sainte Colombe, Saint Cyr et Tupin et Semons)			
Tranche unique	0,2614 €/m3	0,2661 €/m3	1.8 %
Rhone Gier 3 (commune de Condrieu)			
Tranche unique	0,2239 €/m3	0,2279 €/m3	1.8 %
Taux de TVA (1)	10	10	0%

5. Secteur Saint-Cyr

TARIFS	1er janvier 2020	1er janvier 2021	Variation en %
Part de la collectivité			
Part Fixe (€ HT/an)			
Abonnement ordinaire	25,0000 €	25,0000 €	0 %
Part proportionnelle (€ HT/m3)			
Tranche unique	0,6000 €/m3	0,6500 €/m3	8,3 %
Part proportionnelle - Autres tarifs (€ HT/m3)			
Aucune donnée disponible			
Part du délégataire			
Part Fixe (€ HT/an)			
Abonnement ordinaire	11.7000 €	11,9000 €	1,7%
Part proportionnelle (€ HT/m3)			
Tranche unique	0.2604 €/m3	0,2647 €/m3	1,7%
Redevances	0.15 €/m3	0.15 €/m3	0 %
Taux de TVA (1)	10	10	0%

6. Secteur Régie

TARIFS	1er janvier 2020	1er janvier 2021	Variation en %
Part de la collectivité			
Part Fixe (€ HT/an)			
Régie Septème			
Abonnement ordinaire	25,0000 €	25,0000 €	0 %
Régie Meyssiez			
Abonnement ordinaire	25,0000 €	25,0000 €	0 %
Régie Chonas L'amballan			
Abonnement ordinaire	25,0000 €	25,0000 €	0 %
Régie Reventin-Vaugris			
Abonnement ordinaire	25,0000 €	25,0000 €	0 %
Régie Serpaize			
Abonnement ordinaire	25,0000 €	25,0000 €	0 %
Régie Pont-Evêque			
Abonnement ordinaire	25,0000 €	25,0000 €	0 %
Régie Vienne			
Abonnement ordinaire	25,0000 €	25,0000 €	0 %
Part proportionnelle (€ HT/m3)			
Régie Septème			
Tranche unique	1,5500 €/m3	1,5500 €/m3	0 %
Régie Meyssiez			
Tranche unique	0,5500 €/m3	0,6100 €/m3	10,9 %
Régie Chonas L'amballan			
Tranche unique	1,5300 €/m3	1,5300 €/m3	0 %
Régie Reventin-Vaugris			
Tranche unique	1,4300 €/m3	1,4300 €/m3	0 %
Régie Serpaize			
Tranche unique	1,4600 €/m3	1,4600 €/m3	0 %
Régie Pont-Evêque			
Tranche unique	0,9900 €/m3	1,0800 €/m3	9,0%
Régie Vienne			
Tranche unique	1,3900 €/m3	1,3900 €/m3	0 %
Redevances	0,15	0,15	0 %
Taux de TVA (1)	10	10	0 %

7.

8. Secteur Ampuis

TARIFS	1er janvier 2020	1er janvier 2021	Variation en %
Part de la collectivité			
Part Fixe (€ HT/an)			
Abonnement ordinaire	25,0000 €	25,0000 €	0 %
Part proportionnelle (€ HT/m3)			
Tranche unique	0,8900 €/m3	0,8900 €/m3	0 %
Part du délégataire			
Part Fixe (€ HT/an)			
Abonnement annuel	13,94€	14,0400 €	0,7%
Part proportionnelle (€ HT/m3)			
Tranche unique	0.1730 €/m3	0,1750 €/m3	0.7 %
Redevances	0.15 €/m3	0.15 €/m3	0 %
Taux de TVA (1)	10 %	10 %	0 %

(1) L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

2.2. Facture d'assainissement type

2.3. Prix TTC du service de l'assainissement collectif pour 120 m³

Cet indicateur permet de mesurer le prix du service de l'assainissement collectif, toutes taxes comprises, pour 120 m³, en vigueur au 1^{er} janvier 2021 (comprenant la TVA 10 % et la redevance modernisation des réseaux de collecte 0,15 €/m³).

Dans le tableau ci-dessous, le prix TTC du service de l'assainissement est indiqué pour les années 2020 et 2021. Sur le territoire de Vienne Condrieu Agglomération, les tarifs de la redevance assainissement collectif TTC s'échelonnent pour une facture 120 m³ de 127,82 €TTC à 332,57€ TTC

	Facture 120 M3 TTC 2020	Facture 120 M3 TTC 2021	Variation
Ampuis	251,42	252,68	+0.5%
Chasse sur Rhône	279,51	279,80	0,1%
Chonas l'Amballan	249,26	249,26	0%
Chuzelles	233,31	233,60	0,1%
Condrieu	238,09	239,09	0,4%
Estrablin	220,66	231,62	5,0%
Eyzin Pinet	232,43	233,13	0,3%
Jardin	220,66	231,62	5,0%
Les Côtes d'Arey	235,55	236,65	0,5%
Les Haies	190,61	206,36	8,3%
Longes	190,61	206,65	7,9%
Luzinay	238,59	238,88	0,1%
Meyssiez	119,90	127,82	6,6%
Moidieu Détourbe	248,38	248,78	0,2%
Pont Evêque	177,98	189,86	6,7%
Reventin Vaugris	236,06	236,06	0%
Saint Cyr sur le Rhône	222,22	230,49	3,7%
Saint Romain en Gal	241,13	241,42	0,1%

	Facture 120 M3 TTC 2020	Facture 120 M3 TTC 2021	Variation
Saint Sorlin de Vienne	232,54	232,94	0,2%
Sainte Colombe	331,48	332,57	0,3%
Septème	251,90	251,90	0%
Serpaize	240,02	240,02	0%
Seyssuel (versant STEP Vienne Sud)	249,15	249,44	0,1%
Seyssuel (versant STEP de Chasse)	262,35	262,64	0,1%
Trèves (le Bourg)	232,99	236,39	1,5%
Trèves (le Garon)	234,17	234,37	0,1%
Tupin-et-Semons	199,48	213,77	7,2%
Vienne	230,78	230,78	0%
Villette de Vienne	274,23	274,52	0,1%

Présentation d'une facture : sur le territoire de Vienne Condrieu Agglomération, compte tenu des tarifications différentes dans chaque commune, il ne peut être produit une facture type unique.

2.4. Recettes

9. Secteur DSP Ouest

Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2020 en €
Redevance eaux usées usage domestique	454 480,26

Recettes de l'exploitant :

Type de recette	Exercice 2020 en €
Redevances assainissement abonnés	103 810,00
Dont abonnements	5 450,00
Traitement volumes extérieurs	nc
Travaux	2 950,00
Produits accessoires	50,00
Agence de l'eau – Redevance modernisation des réseaux	25 400,00
Autres comptes de Tiers	nc
Total des recettes	132 210,00

10. Secteur DSP Est

Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2020 en €
Redevance eaux usées usage domestique	241 996,11 €

Recettes de l'exploitant :

Type de recette	Exercice 2020 en €
Redevances assainissement abonnés	200 000,00
Travaux	46 800,00
Produits accessoires	21 800,00
Total des recettes	268 600,00

11. Secteur DSP Nord

Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2020 en €
Redevance eaux usées usage domestique	948 403,05

Recettes de l'exploitant :

Type de recette	Exercice 2020 en €
Redevances assainissement abonnés	217 042
Produits accessoires	42 832
Total des recettes	259 874

12. Collecteur Rhône Gier 1/2/3

Recettes de l'exploitant :

Type de recette	Exercice 2020 en €
Redevances assainissement abonnés	233 480 €
Dont abonnements	79 860 €
Travaux	0 €
Produits accessoires	1 190 €
Total des recettes	234 670 €

13. Secteur Saint-Cyr

Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2020 en €
Redevance eaux usées usage domestique	37 818.11€

Recettes de l'exploitant :

Type de recette	Exercice 2020 en €
Redevances assainissement abonnés	21 690,00
Dont abonnements	nc
Travaux	4 600,00
Produits accessoires	280,00
Agence de l'eau – Redevance modernisation des réseaux	7 320,00
Autres comptes de Tiers	nc
Total des recettes	33 890,00

14. Secteur Régie**Recettes de la collectivité :**

Type de recette	Exercice 2020 en €
Redevance eaux usées usage domestique	3 275 827,16
Redevance eaux usées usage non domestique	307 399,00
Total recettes de facturation	3 583 226,16

15. Secteur Ampuis**Recettes de la collectivité :**

Type de recette	Exercice 2020 en €
Redevance eaux usées usage domestique	169 398,75

Recettes de l'exploitant :

Type de recette	Exercice 2020 en €
Redevances assainissement abonnés	36 666
Produits accessoires	6 242 €
Total des recettes	42 908

3. Indicateurs de performance

3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)

Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'année 2020, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 91,4%.

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

		Nombre de points
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)		
VP.250	Existence d'un plan des réseaux de collecte et de transport des eaux usées mentionnant la localisation des ouvrages annexes (postes de relèvement ou de refoulement, déversoirs d'orage, ...), et s'ils existent, des points d'autosurveillance du fonctionnement des réseaux d'assainissement	oui : 10 points non : 0 point
VP.251	Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux afin de prendre en compte les travaux réalisés depuis la dernière mise à jour (extension, réhabilitation ou renouvellement de réseaux), ainsi que les données acquises notamment en application de l'article R. 554-34 du code de l'environnement. La mise à jour est réalisée au moins chaque année	oui : 5 points non : 0 point
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points) (rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)		
VP.252 VP.253 VP.254	Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage définie en application de l'article R. 554-2 du code de l'environnement ainsi que de la précision des informations cartographiques définie en application du V de l'article R. 554-23 du même code (VP.252) et, pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de collecte et de transport des eaux usées (VP.253) La procédure de mise à jour du plan des réseaux est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux (VP.254)	oui : 10 points non : 0 point
VP.253	De 1 à 5 points (VP.253) : Lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux : <ul style="list-style-type: none"> • Matériaux et diamètres connus pour 60% à 69,9% du linéaire des réseaux : 1 point supplémentaire • Matériaux et diamètres connus pour 70% à 79,9% du linéaire des réseaux : 2 points supplémentaires • Matériaux et diamètres connus pour 80% à 89,9% du linéaire des réseaux : 3 points supplémentaires • Matériaux et diamètres connus pour 90% à 94,9% du linéaire des réseaux : 4 points supplémentaires • Matériaux et diamètres connus pour au moins 95% du linéaire des réseaux : 5 points supplémentaires 	1 à 5 points sous conditions
VP.255	L'inventaire des réseaux mentionne pour chaque tronçon la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, la moitié (50%) du linéaire total des réseaux étant renseigné. Lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux <ul style="list-style-type: none"> • Dates ou périodes de pose connues pour moins de 50% du linéaire des réseaux : 0 point • Dates ou périodes de pose connues pour 50% à 59,9% du linéaire des réseaux : 10 points • Dates ou périodes de pose connues pour 60% à 69,9% du linéaire des réseaux : 11 points • Dates ou périodes de pose connues pour 70% à 79,9% du linéaire des réseaux : 12 points • Dates ou périodes de pose connues pour 80% à 89,9% du linéaire des réseaux : 13 points • Dates ou périodes de pose connues pour 90% à 94,9% du linéaire des réseaux : 14 points • Dates ou périodes de pose connues pour au moins 95% du linéaire des réseaux : 15 points 	1 à 15 points sous conditions
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points) (rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)		
VP.256	Lorsque les informations disponibles sur l'altimétrie des canalisations sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur l'altimétrie des canalisations sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux	0 à 15 points sous conditions
VP.257	Localisation et description des ouvrages annexes (postes de relèvement, postes de refoulement, déversoirs, ...)	oui : 10 points non : 0 point
VP.258	Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées	oui : 10 points non : 0 point
VP.259	Le plan ou l'inventaire mentionne le nombre de branchements pour chaque tronçon du réseau (nombre de branchements entre deux regards de visite) ; (seuls les services ayant la mission collecte sont concernés par cet item)	oui : 10 points non : 0 point
VP.260	L'inventaire récapitule et localise les interventions et travaux réalisés sur chaque tronçon de réseaux (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...)	oui : 10 points non : 0 point
VP.261	Mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau, un document rendant compte de sa réalisation. Y sont mentionnés les dates des inspections de l'état des réseaux, notamment par caméra, et les réparations ou travaux effectuées à leur suite	oui : 10 points non : 0 point
VP.262	Mise en œuvre d'un programme pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif chiffré portant sur au moins 3 ans)	oui : 5 points non : 0 point
TOTAL		120

Points obtenus et valeur de l'indice par service :

Service	Nombre de points													Total
	VP.250	VP.251	VP.252	VP.253	VP.254	VP.255	VP.256	VP.257	VP.258	VP.259	VP.260	VP.261	VP.262	
Secteur DSP Ouest	10	5	10	2	oui	13	0	10	10	10	10	0	0	80
Secteur DSP Est	10	5	10	10	oui	10	0	10	10	0	10	10	5	85
Secteur DSP Nord	10	5	10	10	oui	0	10	10	10	0	0	10	5	80
Collecteur Rhône Gier 1/2/3	10	5	10	1	oui	11	0	10	10	10	0	0	0	67
Secteur Saint-Cyr	10	5	10	2	oui	15	0	10	10	10	10	0	0	82
Secteur Régie	10	5	10	4	oui	11	10	10	10	0	0	10	10	90
Secteur Ampuis	10	5	10	4	oui	12	10	10	10	0	0	0	0	71

⇒ **Indice de connaissance et de gestion patrimoniale global pour l'année 2020 : 85**

3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)

(Réseau collectant une charge > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau. Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

Station	Exercice 2019		Exercice 2020	
	Conformité (%)	DBO5 (kg/j)	Conformité (%)	DBO5 (kg/j)
STEP Chasse				
Chasse sur Rhône	100	nc	100	617
Secteur Régie – STEP Reventin				
Reventin	100	nc	100	2994
Conformité globale	100%		100%	

3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)

(Uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau. Un indice de conformité

global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

Station	Exercice 2019		Exercice 2020	
	Conformité (%)	DBO5 (kg/j)	Conformité (%)	DBO5 (kg/j)
STEP Chasse				
STEP Chasse	100	nc	100	617
Secteur Régie				
STEP Reventin	100	nc	100	2994
Conformité globale				
	100%		100%	

3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)

(Uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau. Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

Station	Exercice 2019		Exercice 2020	
	Conformité (%)	DBO5 (kg/j)	Conformité (%)	DBO5 (kg/j)
STEP Chasse				
STEP Chasse	100	nc	100	617
Secteur Régie				
STEP Reventin	100	nc	100	2994
Conformité globale				
	100%		100%	

3.6. Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel (P254.3)

(Uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur permet de mesurer le pourcentage de bilans 24h conformes de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des prescriptions d'autosurveillance du ou des arrêtés préfectoraux d'autorisation de traitement.

Nombre de bilans sur 24 h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire conformes / Nombre de bilans sur 24 h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire

Station	Exercice 2019		Exercice 2020	
	Conformité (%)	DBO5 (kg/j)	Conformité (%)	DBO5 (kg/j)
STEP Chasse				
STEP Chasse	100	nc	100	617
Secteur Régie				
STEP Reventin	100	nc	100	2994
Conformité globale		100	100	

3.7. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)

Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- Le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- La filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille

$$\text{Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par filière conforme}}{\text{TMS total évacué par les filières}} * 100$$

Station	Valorisation agricole (tMB - tMS)	Compostage (tMB - tMS)	Autre (tMB - tMS)	Taux de conformité (%)
Secteur DSP Ouest				
STEP Les Haies	42 - 0,546	0,00 - 0,00	0,00 - 0,00	100
Longes - Dizimieux	0,00 - 0,00	0,00 - 0,00	0,00 - 0,00	Sans objet
Longes - Bourg	0,00 - 0,00	0,00 - 0,00	0,00 - 0,00	Sans objet
Secteur DSP Est				
STEP Côtes d'Arej	440 - 3,13	0,00 - 0,00	110 - 1,43	100
STEP Eyzin	0,00 - 0,00	0,00 - 0,00	0,00 - 0,00	Sans objet
STEP Chasse				
STEP Chasse	nc - nc	730,88 - 146,29	257,98 - 51,64	100
Secteur Régie				
STEP Meyssiez	0,00 - 0,00	0,00 - 0,00	0,00 - 0,00	Sans objet
STEP Reventin	0,00 - 0,00	3 851,30 - 945,30	0,00 - 0,00	100

(1) L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

3.8. Indice de connaissance des rejets (255.3)

Partie A : 80 points nécessaires pour avoir les points des parties B et C		
A1	Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop pleins de postes de refoulement...)	20 points
A2	Évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés)	10 points
A3	Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement	20 points
A4	Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	30 points
A5	Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	10 points
A6	Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur	10 points
Partie B :		
	Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70 % du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant à minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	10 points
Partie C :		
	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	10 points

Points obtenus et valeur de l'indice par service :

Service	Nombre de points								Total
	A1	A2	A3	A4	A5	A6	Partie B	Partie C	
Secteur DSP Ouest	20	0	0	30	10	0	0	5	60
Secteur DSP Est	20	0	0	30	10	0	0	10	60
Secteur DSP Nord	20	0	0	30	10	0	0	10	60
Collecteur Rhône Gier 1/2/3	20	0	0	30	10	0	0	10	60
Secteur Saint-Cyr	20	0	0	30	10	0	0	10	60
Secteur Régie	20	0	0	30	10	0	0	10	60
Secteur Ampuis	20	0	0	30	10	0	0	10	60

⇒ **Indice de connaissance des rejets global pour l'année 2020 : 60**

4. Financement des investissements

4.1. Montants financiers

	Exercice 2019	Exercice 2020
Montants financiers HT des travaux mandatés pendant le dernier exercice budgétaire	2 864 102,18 €	3 599 918,55 €
Montants des subventions en €	1 082 575,28 €	329 510 €
Montants des contributions du budget général en €	0,00	0,00

Les études et travaux réalisés en 2020 sont les suivants :

Mise à jour des zonages d'assainissement et autres études

- Mise à jour du zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de Saint-Romain-en-Gal pour être en adéquation avec le PLU. Passée en enquête publique fin 2019, cette modification a été votée par le conseil communautaire lors de sa réunion du 28/01/2020.
- Retour des remarques du service urbanisme de la DDT sur le dossier relatif aux servitudes et déclaration d'utilité publique pour le redimensionnement du transit de la Sévenne à Chuzelles.
- Suite des études de maîtrise d'œuvre pour la suppression de la lagune d'Eyzin-Pinet et pour le raccordement au système d'assainissement de Vienne Sud.
- Suite des études de maîtrise d'œuvre pour le raccordement des hameaux du Rousset, de la Marauque et du Colas à Eyzin-Pinet.
- Suite des études de maîtrise d'œuvre pour la reprise des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales sur la commune des Haies (routes de la Croix-Régis et du Pilon).
- Malgré les études de maîtrise d'œuvre réalisées, l'épandage des boues issues du traitement des eaux usées à Meyssiez n'a pu avoir lieu en raison de la crise sanitaire.
- Suite des études de maîtrise d'œuvre pour l'auscultation du transit sur 190 ml, le remplacement du collecteur d'eaux usées et la réhabilitation du collecteur d'eaux pluviales situés route du Barrage à Reventin-Vaugris.
- Suite des études de maîtrise d'œuvre pour la suppression de l'acheminement des eaux pluviales de voirie dans le collecteur unitaire afin de limiter le risque d'inondation des habitations situées en aval du chemin Noir à Vienne.
- Études de maîtrise d'œuvre (études préalables) pour la réhabilitation électromécanique des stations de relevage sur les sites de Vienne Nord, La Gère et Vienne Sud.

Réalisation de travaux d'assainissement

• Actions réalisées dans le cadre des zonages d'assainissement ou de coordination voirie :

- > Reventin Vaugris (Saint Christ Gerbole) : Extension du réseau de collecte des eaux usées sur 130 ml (7 branchements) et mise en place d'un poste de refoulement ;
- > Saint Sorlin de Vienne (Les terres rouges) : Extension du collecteur pour permettre le raccordement de 6 habitations

> Vienne (chemin de Beauregard et chemin de Seigne) : Extension du réseau de collecte des eaux usées.

• Actions réalisées dans le cadre du Schéma Directeur d'Assainissement

> Les Côtes-d'Arey : Démarrage des travaux de construction du poste de transfert pneumatique et de la conduite de refoulement pour le raccordement des eaux usées au réseau de Vienne Sud (consultation des entreprises, dossier d'urbanisme, porter à connaissance de la DREAL).

> Reventin-Vaugris : Début des travaux pour le renforcement des tronçons du collecteur de transit en vue du raccordement des Côtes d'Arey.

Etape 1 : création d'une canalisation sous la N7 permettant de sortir de l'emprise des futurs travaux d'aménagement de la commune au carrefour de la RN7 et de la route du barrage.

Etape 2 : renforcement du réseau de transit le long du complexe sportif de Reventin-Vaugris.

> Serpaize (lotissement Le Valeron) : Mise en séparatif avec création de noues en vue de la déconnexion des eaux claires parasites.

> Saint-Romain-en-Gal (route de Rive de Gier) : Mise en séparatif du réseau d'assainissement.

> Sainte-Colombe (rue Cochard) : Reprise des branchements et mise en séparatif

> Vienne (secteur de Leveau/RD 123) : Renforcement du collecteur de transit

> Chasse-sur-Rhône (rue Kouzoubachian) : Mise en séparatif

> Villette-Vienne : création d'un nouveau poste de relevage et renouvellement du réseau de transit

4.2. État de la dette du service

L'état de la dette au 2020 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2019	Exercice 2020
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		17 720 106,64	16 376 320,68
Montant remboursé en en €	en capital	1 338 228,68	1 474 068,45
	En intérêts	455 085,50	402 903,58

4.3. Amortissements

Pour l'année 2020, la dotation aux amortissements a été de 1 704 235,77 € (1 473 918,76 € en 2019).

4.4. **Épargne brute**

Pour l'année 2020, l'épargne brute du service a été de 3 075 209,36 €.

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'assainissement

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte : les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté, les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

En 2020, le service a reçu 4 demandes d'abandon de créance. Le montant des abandons de créances ou de versement à un fond de solidarité (VP.119) s'est élevé à : 61.67 Euros.

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)

Aucune opération de coopération décentralisée n'a été engagée en 2020.

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2019	Exercice 2020
Indicateurs descriptifs des services			
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	83 617 habitants	83 631 habitants
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	73	75
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	NC	5 359,76 tonnes de matières brutes
Indicateurs de performance			
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	100 %	100 %
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100 %	100 %
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100 %	100 %
P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	0 €	0 €
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	5,5 an(s)	5,3 an(s)
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	-	85
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration du service aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	100	100

L'assainissement non-collectif concerne les habitations qui ne sont pas desservies par un réseau public d'assainissement et qui doivent en conséquence traiter elles-mêmes leurs eaux usées avant de les rejeter dans le milieu naturel par des installations spécifiques.

Le service a en charge le contrôle des installations neuves et réhabilitées ; il effectue également le contrôle de bon fonctionnement des installations existantes.

7.1. • Mode de gestion :

La majorité des communes sont gérées en régie, sauf :

- Saint-Cyr-le-Rhône où les contrôles sont réalisés par le fermier dans le cadre de son contrat de délégation du service public.
- **Loire-sur-Rhône, Echalas et Saint-Romain-en-Gier**, communes dans lesquelles la compétence est exercée par le SYSEG.

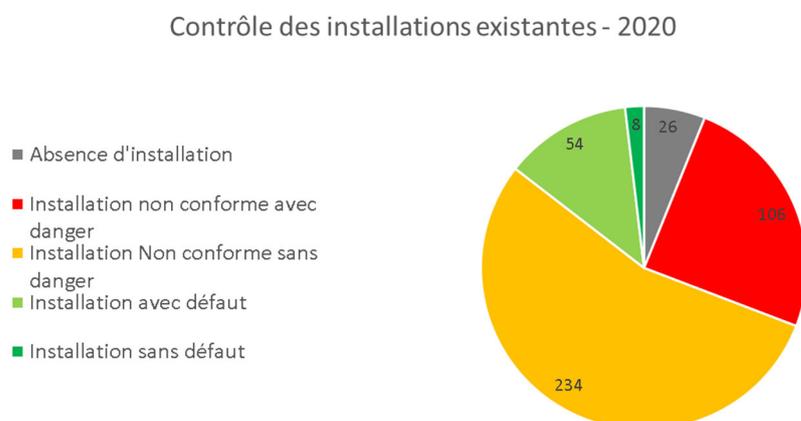
7.2. • Contrôles des installations :

- Poursuite de la deuxième **campagne de contrôle périodique des installations existantes**, avec les communes de
 - > Rive gauche : Vienne, Reventin-Vaugris, Chasse-sur-Rhône, Seyssyel et Serpaize
 - > Rive droite : Ampuis, Tupin-et-Semon, Les Haies et Trèves.

En 2020, 428 installations ont été contrôlées :

- ✓ **356** contrôles périodiques de bon fonctionnement.
- ✓ **72** contrôles dans le cadre d'une vente immobilière, réalisés, à la demande des propriétaires (un diagnostic datant de moins de 3 ans doit être fourni à l'acquéreur).

Etat des installations contrôlées



Les modalités d'évaluation des installations sont encadrées par l'arrêté du 27 avril 2012 et son annexe II qui précise notamment les différentes non-conformités qui peuvent être rencontrées.

- Contrôles d'installations neuves ou à réhabiliter :

Deux types de contrôles sont réalisés sur les installations neuves, ou à réhabiliter :

1. **L'examen préalable à la conception** : ce contrôle est effectué sur la base d'une étude de conception faite par un bureau d'étude indépendant, et vise à s'assurer que le projet est bien adapté à l'ensemble des contraintes liées à l'installation (accès, surface disponible, pente, qualité du sol, zone à risque...) et qu'elle respecte la réglementation.

55 examens préalables à la conception ont été rendus en 2020

2. Le contrôle de la bonne exécution des travaux : ce contrôle est réalisé sur site, à tranchée ouverte et a pour objectif de vérifier que le projet de l'usager est respecté et que les règles de l'arts soient respectées.

42 contrôles travaux ont été réalisés en 2020.

7.3. Chiffres clés

- 428 installations existantes ont été visitées, dont 72 dans le cadre de ventes immobilières
- 55 examens préalables de la conception et 42 contrôles travaux ont été réalisées pour des installations neuves ou réhabilitées
- 88 contrôles de branchement des particuliers au réseau ont été réalisés



VIENNE CONDRIEU AGGLOMÉRATION

Direction Cycle de l'eau

Espace Saint-Germain
Bâtiment Antarès - BP 263
30, avenue Général Leclerc
38217 Vienne Cedex

04 82 06 33 00

cycledeleau@vienne-condrieu-agglomeration.fr

www.vienne-condrieu-agglomeration.fr